

**COMPTE-RENDU**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 14/04/2016**

**Date des convocations : 06/04/2016**

L'an deux mil seize, le quatorze avril, à dix-neuf heures<sup>10</sup>, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier SWERTVAEGER, Maire.

**Présents** : Didier SWERTVAEGER, Morgane BACHELET, Laurent LEBÉ, Sophie JUIN, Gérard GOULLEY, René VALY, Philippe BARILLÉ, Denis GAROCHE, Jean-Pierre PROUIN, Virginie MALABOEUF, Marie-Claire SAILLARD.

**Représenté** : Patrice LEGIGAND (pouvoir Jean-Pierre PROUIN),

**Absente excusée** : Catherine MOREL

Madame Marie-Claire SAILLARD est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et donne la parole à Monsieur DEPIERRE, nouveau trésorier à Pont-Audemer depuis la réunification des trésoreries de Montfort et de Pont-Audemer au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Monsieur DEPIERRE explique au Conseil Municipal que deux comptabilités distinctes sont tenues pour chaque commune :

- La comptabilité du Maire, dite comptabilité administrative,
- La comptabilité du Trésorier Municipal, dite comptabilité de gestion.

Il rappelle que le compte administratif et le compte de gestion doivent absolument être concordants et précise que le Maire ne peut pas participer au vote du compte administratif.

Il souligne la disparition du CCAS.

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION COMMUNE 2015**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats livrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le receveur est approuvé et certifié conforme par l'ordonnateur, et n'appelle ni observation concernant les différentes sections budgétaires et budget annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2015.

## **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION CCAS 2015**

Monsieur SWERTVAEGER donne lecture du compte de gestion 2015 du CCAS.

Le compte de gestion de Monsieur le receveur dont les écritures sont conformes à la comptabilité administrative de la commune, est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Pour : 12                      Contre : 0                      Abstention : 0

## **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2015**

Monsieur le Maire présente le compte administratif de l'exercice 2015 qui laisse apparaître les résultats suivants :

### **En section de fonctionnement :**

Le total des mandats émis s'élève à 482 616.07 €

Le total des titres émis s'élève à 508 188.41 €

Soit un excédent de fonctionnement de 25 572.34 €, auquel s'ajoute l'excédent global de fonctionnement de l'exercice N-1 de 249 851.37 €

*Soit un excédent global de clôture de 275 423.71 €.*

### **En section d'investissement :**

Le total des mandats émis s'élève à 50 652.95 €

Le total des titres émis s'élève à 38 417.50 €

Soit un déficit d'investissement de - 12 235.45 €, auquel s'ajoute l'excédent global d'investissement de l'exercice N-1 de 91 299.46 €.

*Soit un excédent global de clôture de 79 064.01 €.*

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le compte administratif 2015.

Pour : 11                      Contre : 0                      Abstention : 0

Monsieur le Maire n'a pas pris part au vote.

## **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF CCAS 2015**

Monsieur SWERTVAEGER présente le compte administratif du CCAS de l'exercice 2015 qui laisse apparaître les résultats suivants :

### **En section d'investissement :**

Il n'a pas été émis de mandats.

Il n'a pas été émis de titres.

### **En section de fonctionnement :**

Le total des mandats émis s'élève à 5 705.59 €

Le total des titres émis s'élève à 6 164.95 €

Soit un excédent de fonctionnement de 459.36 €, auquel s'ajoute l'excédent global de fonctionnement de l'exercice N-1 de 5 646.12 €.

*Soit un excédent global de clôture de 6 105.48 €.*

Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2015 du CCAS.

Pour : 11                      Contre : 0                      Abstention : 0

Monsieur le Maire n'a pas pris part au vote.

## REPORT D EXCEDENT CCAS 2015 AU BP COMMUNAL 2016

Le Conseil Municipal,

Vu l'intégration du CCAS au sein du budget communal au 1er janvier 2016.

Constatant l'excédent de fonctionnement de clôture de l'exercice du CCAS 2015 à 6 105.48 €.

Décide,

De reporter l'excédent au budget communal en recette de fonctionnement au 002.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

### AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2015

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015  
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015  
Considérant les éléments suivants :

<b>SECTION FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses de l'exercice	482 616.07
Recettes de l'exercice	508 188.41
Résultat de l'exercice	25 572.34
Report de l'exercice N-1	249 851.37
Résultat à reporter	<b>275 423.71</b>
<b>SECTION INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses de l'exercice	50 652.95
Recettes de l'exercice	38 417.50
Résultat de l'exercice	- 12 235.45
Report de l'exercice N-1	91 299.46
Résultat à reporter	<b>79 064.01</b>
<b>RESULTAT CUMULE</b>	
Résultat fonctionnement	275 423.71
Résultat investissement	79 064.01
Total à affecter	354 487.72
<b>AFFECTATION DU RESULTAT</b>	
Reporté en fonctionnement (002)	
<b>275 423.71 € + 6 105.48 € (résultat CCAS 2015)</b>	<b>281 529.19</b>
Reporté en investissement (001)	<b>79 064.01</b>

En conformité avec le compte de gestion du Receveur

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

## VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Le Conseil Municipal, à la majorité, décide :

- D'arrêter le budget primitif 2016 à la somme de :  
**749 213.19 €** en dépenses et recettes de fonctionnement.  
**172 396.63 €** en dépenses et recettes d'investissement.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 1 (M BARILLÉ)

Monsieur BARILLÉ précise qu'il s'abstient car il aurait souhaité un effort en fonctionnement (gestion de l'éclairage, alimentation, fournitures...).

## VOTE DES 4 TAXES

Le Maire propose une augmentation d'environ 5% des taux afin de recouvrir les dépenses liées à la réhabilitation de la salle des fêtes. Il précise qu'il préfère augmenter lentement le taux plutôt que de l'augmenter brutalement.

Mme BACHELET et M BARILLÉ informent leur souhait de maintenir les taux pour les mêmes raisons évoquées lors de la dernière séance du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, à la majorité, décide

- De voter pour assurer l'équilibre de ce budget, un produit des contributions directes de **199 437 €** avec une augmentation des taux de 1,050188 comme suit :

Taxes	Taux 2015	Taux 2016
Taxe d'habitation	11,95 %	<b>12,55 %</b>
Foncier bâti	8,53 %	<b>8,96 %</b>
Foncier non bâti	18,98 %	<b>19,93 %</b>
CFE	11,47 %	<b>12,04 %</b>

Pour : 8 Contre : 2 (Mme BACHELET et M BARILLÉ) Abstention : 2 (M GAROCHE et Mme MALABOEUF)

Fin de séance à 20h30